DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIÈGNE

Mairie de Canly

21, rue des Écoles – 60680 CANLY
Téléphone : 03 44 83 97 72
accueil@canly.fr
www.canly.fr

PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel GUIBON, Maire.

Etaient présents : Lionel GUIBON, Bruno BOUCOURT, Laure PIAT, Laurent LEROUX, Elisabeth MARSAN, Karine POLIN, Anne-Sophie SCHRYVE, Brahim DINIA, Arnaud LE CAVORZIN.

Absents excusés : Odile POUILLE – pouvoir à Laure PIAT
Céline BAILLY – pouvoir à Lionel GUIBON
Franck FORESTIER – pouvoir à Bruno BOUCOURT
Robin LEDUC – pouvoir à Anne-Sophie SCHRYVE

Absents : Anne-Sophie MARTINEZ, Bruno BONGARD.

Date de convocation et d'affichage : 2 juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 13
Quorum requis : 8

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er juin 2026.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Rapport d'activités 2025 de la CCPE.
4. Demande de mise à disposition de la salle René BECUWE pour l'organisation d'Octobre rose.
5. Sortie des aînés.
6. Remplacement de l'éclairage du groupe scolaire Roland DOVILLÉ – Demande de fonds de concours auprès de la CCPE.
7. Révision du RIFSEEP pour la catégorie des rédacteurs – projet avant saisine du CST.
8. Questions diverses.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 1er juin 2026.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur le procès-verbal de la dernière séance.
Le procès-verbal du 1er juin 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur LEROUX est désigné secrétaire de séance.

Objet : Rapport d'activités 2025 de la CCPE.
Délibération n°20260710/01.

Conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidente de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées doit adresser à chaque maire des communes membres le rapport d'activités de l'année précédente avant le 30 septembre.

Monsieur le Maire indique que le rapport d'activités 2025 de la CCPE lui a été transmis le 16 juin 2026 et a été porté à connaissance des membres du conseil municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal approuve le rapport d'activités 2025 de la CCPE tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Objet : Demande de mise à disposition de la salle René BECUWE pour l'organisation d'Octobre rose.
Délibération n°20260710/02.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Monsieur BOUCOURT rappelle que l'association Canly en Vogue souhaite organiser un évènement à la salle René BECUWE le 10 octobre 2026 dans le cadre d'Octobre rose. L'association demande la mise à disposition à titre gracieux.

Il présente le programme envisagé :

- 13H30 : Rassemblement à la salle René BECUWE. Café de bienvenue offert et remise des rubans roses.
- 14H30 : Départ de la marche. Boucle de 7 Kms avec petite collation à mi-parcours au niveau du calvaire de Jonquières. Participation de 5€ par personne. La totalité des recettes sera reversée à la lutte contre le cancer du sein. La marche sera encadrée par 2 personnes, l'une en ouverture, la seconde en fin de trajet.
- 17H00 : démonstration de rollers artistiques par Vickie, championne de France.
 Défilé (sous réserve) des Miss Petite Universe Picardie et de leurs dauphines (catégories teen et adulte).
- Durant l'après-midi, exposition de tableaux aquarelles, peinture sur céramique, création en verre et fleurs en chenille. Concours de bulles géantes pour petits et grands. Maquillage enfants. Tombola. Crêpes party, cakes salés, boissons.

Le nom de la commune sera mentionné sur la communication pour indiquer que la salle a été mise à disposition gratuitement.

Le bilan des dons et recettes de la journée sera transmis au conseil municipal pour information.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre à disposition à titre gracieux la salle René BECUWE à l'association Canly en Vogue le 10 octobre 2026 dans le cadre de journée caritative décrite ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Objet : Sortie des aînés – choix du prestataire.
Délibération n°20260710/03.

Rapporteuse : Madame Anne-Sophie SCHRYVE

Madame SCHRYVE propose d'organiser une sortie dédiée aux aînés habitant Canly âgés de 65 ans et plus le 23 septembre 2026. La commune compte actuellement 168 personnes répondant à cette tranche d'âge.

Madame MARSAN demande si la sortie sera ouverte aux conjoints et amis de moins de 65 ans ou personnes n'habitant pas la commune avec participation financière comme cela a pu être le cas les années précédentes. Monsieur le Maire répond que la possibilité sera examinée en fonction des réponses des Canlysiens.

Après consultation, le choix se porte sur une croisière déjeuner sur la Somme et visite des hortillonnages d'Amiens en barque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Décide de retenir le devis N°DE000060 du 10 juillet 2026 de la société Bienvenue Picardie sise 1 rue de l'Eglise 80600 RAINCHEVAL d'un montant de 3 540,00€ TTC sur la base de 60 personnes.
- Fixe la date limite d'inscription au 31 août 2026.
- Indique que tout désistement devra être justifié par écrit à l'appui d'un certificat médical. Dans le cas contraire, la somme de 59,00€ sera réclamée sur avis à payer.
- Fixe le prix de la participation financière du conjoint de moins de 65 ans à 59,00€.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Objet : Sortie des aînés – choix du transporteur.
Délibération n°20260710/04.

La sortie des aînés organisée le 23 septembre 2026 nécessite un transport en bus jusqu'à Amiens. Plusieurs autocaristes ont été consultés afin de bénéficier du meilleur tarif.

- L'Oiseau bleu : 1 050,00€ TTC pour un bus de 63 places
- Autocaristes de France : 1 078,00€ TTC sur la base de 60 places
- Cars STEPA : 1 010,00€ TTC pour un bus de 63 places

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis n°227294 du 21 mai 2026 de la compagnie Cars STEPA sise 73 rue de la Verrerie 60280 MARGNY LES COMPIEGNE d'un montant de 1 010,00€ TTC

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Objet : Remplacement de l'éclairage du groupe scolaire Roland DOVILLÉ – Demande de fonds de concours auprès de la CCPE.
Délibération n°20260710/05.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Monsieur BOUCOURT expose le projet de de remplacement de l'éclairage du groupe scolaire par un éclairage à LED.

Le coût prévisionnel des travaux comprenant la fourniture et la pose est de 6 560,00€ HT soit 7 872,00€ T.T.C.

Cette opération est éligible au fonds de concours transition écologique de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le projet – remplacement de l'éclairage du groupe scolaire Roland DOVILLÉ par un éclairage à led.

- Adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	6 560,00	7 872,00	Fonds de concours transition écologique	3 280,00
			AUTOFINANCEMENT	4 592,00
Total	6 560,00	7 872,00	Total	7 872,00

- Sollicite une subvention de 3 280,00€ auprès de la CCPE dans le cadre du fonds de concours transition écologique correspondant à 50% du coût HT de l'opération.

- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités afférentes à ce dossier**.**

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Objet : Révision du RIFSEEP pour la catégorie des rédacteurs – projet avant saisine du CST.

Monsieur le Maire indique que le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents de catégorie B a été instauré par délibération n°20211216/05 du 16 décembre 2021.

Pour mémoire, le RIFSEEP se compose

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle ;
- d'un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Il a pour finalité de :

- prendre en compte la place des agents dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- susciter l'engagement et valoriser l'expérience professionnelle des agents ;
- donner une lisibilité et davantage de transparence ;
- renforcer l'attractivité de la collectivité ;
- fidéliser les agents ;
- favoriser une équité de rémunération entre filières.

Monsieur le Maire propose de réviser la répartition du RIFSEEP entre l'IFSE et le CIA pour la catégorie B par la répartition comme suit. Il précise que les plafonds annuels restent inchangés par rapport à la délibération du 16 décembre 2021.

Cadres d'emplois	Groupes de fonctions	Plafond annuel IFSE	Plafond annuel CIA	Plafond global
Rédacteur (Secrétaire de mairie)	Groupe 1	17 480€	2 380€	19 860€
	Groupe 2	16 015€	2 185€	18 200 €
	Groupe 3	14 650€	1 995€	16 645 €

Après avoir entendu cet exposé les membres du conseil municipal acceptent d'appliquer les plafonds annuels du RIFSEEP aux agents de catégorie B tels que présentés ci-dessus.

Informations :

- Monsieur…., fournisseur des sapins de noël pour l'école et le centre périscolaire a informé Monsieur le Maire qu'il offrait les sapins pour l'année 2025. Le conseil municipal le remercie vivement de cette délicate attention envers les enfants de la commune.

- Monsieur BOUCOURT fait part du bilan du comité d'usagers et du comité de pilotage qui se sont tenus fin juin et début juillet.

 Le chef de la cuisine centrale de Longueil-Sainte-Marie est venu à la cantine pour connaître le ressenti des enfants. Certains regrettent que les repas soient trop épicés. Le chef va en tenir compte. Globalement les enfants sont satisfaits. Un ou deux parents déplorent que les repas ne correspondent pas toujours aux menus annoncés. Il a été rappelé que les produits proviennent du circuit court et que le chef s'adapte en fonction de ce qui est disponible.
 Madame MARSAN demande s'il est obligatoire de diffuser les menus. C'est en effet une obligation de transparence pour les enfants souffrant d'allergies.
 Des parents réclament des goûters de meilleure qualité.
 Certains ont suggéré d'ouvrir l'accueil du centre de loisirs à 7H30 au lieu de 8H00. L'ouverture du centre de loisirs a une amplitude de 10 heures, ce n'est pas possible.
 Il a été également demandé que le centre de loisirs puisse ouvrir en août et une semaine durant les vacances de Pâques. Monsieur BOUCOURT a rappelé que l'ouverture du centre pendant les 3 semaines de juillet coûte environ 8 000€ et que la municipalité ne pouvait pas investir davantage. De plus, le personnel du centre de loisirs doit pouvoir bénéficier de ses congés.

 Certains parents souhaiteraient qu'un planning de réservation en ligne soit mis en place. Ce point sera ajouté aux conditions de la prochaine délégation de service public.

 Il a été souligné que le périscolaire du soir manquait de places parfois. La possibilité d'accueil du périscolaire du soir est limitée à 24 enfants pour répondre aux normes d'encadrement. Il est difficile de recruter du personnel encadrant avec un emploi du temps variable et peu d'heures rémunérées.

Une maman qui n'habite plus la commune regrette de devoir payer un tarif plus élevé pour ses enfants qui fréquentent le centre de loisirs. Il est mis en exergue que le centre de loisirs est en partie financé par les recettes des impôts payés par les Canlysiens.
Monsieur le Maire souhaite une analyse du coût reprenant tous les postes pour diffusion aux parents d'élèves.

Monsieur BOUCOURT conclut par le programme des sorties du centre de loisirs de juillet : Visite de l'arc de triomphe et du parc des Princes semaine 1, cinéma le Majestic à Jaux et nuitée en tente au centre semaine 2, visite de Nausicaa à Boulogne-sur-Mer semaine 3.

- Monsieur le Maire expose les conditions d'une campagne de stérilisation des chats errants. Le sujet fera l'objet d'une réflexion lors d'un prochain conseil municipal.

<u>Questions diverses</u> :

- Madame MARSAN évoque l'épisode caniculaire et indique que des dispositifs doivent être mis en place à l'école pour faire baisser la température. Monsieur le Maire dit qu'une étude a été réalisée avec Le SEZEO et que le CAUE va être contacté. Des devis pour faire installer la climatisation sont en cours. Monsieur BOUCOURT ajoute que la climatisation sera aussi installée à la mairie.

- Madame PIAT souhaite recueillir l'avis du conseil municipal sur l'organisation de la fête communale qui s'est tenue du 20 au 22 juin 2026. Monsieur le Maire dit que les artisans été très contents de l'accueil. L'exposition a été appréciée.

- Le feu d'artifice initialement prévu le 13 juillet 2026 est reporté du fait de la canicule et des risques d'incendie. Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle date doit être fixée.

La séance est levée à 20H45.

Le Maire	Le secrétaire de séance
Lionel GUIBON	Laurent LEROUX